

---

PUBLICATION D'INFORMATIONS  
RELATIVES AUX PRODUITS  
FINANCIERS QUI PROMEUVENT DES  
CARACTÉRISTIQUES  
ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

---

HMG DÉCOUVERTES - RÉPONSE À L'ARTICLE 10 SFDR

**HMG FINANCE**

06 FÉVRIER 2026

## Table des matières

1. Les activités concernées .....	2
2. Sans objectif d'investissement durable .....	2
3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier .....	3
4. Stratégie d'investissement .....	3
5. Proportion d'investissements .....	5
6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales .....	7
7. Méthodes.....	7
8. Sources et traitement des données.....	8
9. Limites de la méthodologie et de la nature des données .....	10
10. Diligence raisonnable.....	10
11. Politiques d'engagement .....	11
12. Indice de référence désigné .....	11

## 1. Les activités concernées

Le produit financier promeut des caractéristiques sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR). Il n'a pas pour objectif l'investissement durable et ne s'engage sur aucune part minimale d'investissements durables ou alignés sur la Taxinomie européenne.

Les caractéristiques sociales promues concernent le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail. La stratégie repose sur une approche de sélection de valeurs intégrant des filtres ESG contraignants : des exclusions sectorielles et normatives, ainsi que des seuils de performance minimaux (score de 25/100 par émetteur et 51/100 pour la moyenne du portefeuille sur les piliers ESG, S et G).

Le contrôle de ces caractéristiques est assuré hebdomadairement par l'équipe ESG pour vérifier le respect des ratios de notation et de couverture (minimum 90% pour les capitalisations supérieures à 5 milliards d'euros et 75% pour les petites et moyennes capitalisations). La réalisation des caractéristiques sociales est mesurée mensuellement via un ensemble d'indicateurs d'incidences négatives (PAI) sur la base des données fournies par Clarity AI.

HMG Finance s'appuie exclusivement sur les données brutes de son fournisseur de données ESG, utilisées sans retraitement afin de garantir l'intégrité de l'information et une comparabilité maximale d'un exercice à l'autre. La diligence raisonnable est assurée par un suivi régulier des controverses et une vérification de la cohérence des données par rapport aux publications officielles des émetteurs.

## 2. Sans objectif d'investissement durable

« Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. »

Le produit financier ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables ni à détenir une part minimale d'investissements durables.

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité en publiant l'intégralité des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité figurant dans les tableaux 1, 2 et 3 de l'annexe I du règlement délégué (UE) n°2022/1288 à sa disposition, tels qu'ils sont fournis par son fournisseur de données extra-financières. Ces données ne sont pas modifiées par HMG Finance avant publication afin de présenter, avec le plus de transparence possible, les performances et taux de couvertures de ces indicateurs ainsi que leur évolution d'un exercice à l'autre.

### 3. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le produit financier promeut des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail : des conditions de travail équitables, sûres et saines, une gestion responsable du travail ainsi que le traitement équitable des parties prenantes internes (employés) et externes (fournisseurs, clients, communautés locales).

### 4. Stratégie d'investissement

Les actions françaises constituent l'univers d'investissement privilégié. Le gérant a cependant la possibilité d'investir en actions de l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Le compartiment respecte les critères d'éligibilité au PEA et n'a défini a priori aucune contrainte à l'exception des exclusions sectorielles et normatives de la société de gestion dans le cadre de son approche responsable. Ainsi, un certain nombre de secteurs (charbon thermique, armes controversées) et activités (pornographie, production de tabac et de cannabis à usage récréatif) sont exclus car ils ne répondent pas aux critères de durabilité que nous nous sommes fixés. Ces règles d'exclusion sont appliquées à l'univers d'investissement en tout premier lieu, avant l'analyse du gérant.

Le compartiment sera investi, tous secteurs confondus en-dehors des exclusions citées précédemment, entre 75 % et 100 % de son actif net en actions françaises de toutes capitalisations, et pourra détenir au maximum 10 % d'actions de toutes capitalisations dont le siège social est situé dans un autre État de l'Union européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Le gérant investit essentiellement en petites et moyennes capitalisations, et pourra être investi au maximum à 35 % en grandes capitalisations (c'est-à-dire des émetteurs dont la capitalisation dépasse 5 milliards d'euros).

Le gérant estime que le marché action n'est pas toujours efficient : certaines sociétés peuvent devenir trop chères lorsque la valorisation que leur confère la Bourse correspond à une anticipation exagérément optimiste de l'évolution de leur capacité bénéficiaire. Réciproquement, le marché ne fait pas toujours preuve d'objectivité vis-à-vis d'une société qui a déçu, et a tendance à surestimer l'influence future des facteurs négatifs. Le gérant s'applique donc à rechercher les valeurs qui lui semblent particulièrement sous-valorisées par le marché. L'analyse financière des sociétés, après avoir établi que les sociétés respectaient les critères ESG minimaux évoqués précédemment, constitue l'élément essentiel de la stratégie d'investissement.

Le gérant adopte ainsi une approche de stock-picking pur (sélection de valeurs). Afin de sélectionner les valeurs, il utilise les critères traditionnels de sélection que sont les ratios suivants : prix/cash-flow, PER, prix/actif net, prix/chiffre d'affaires, rendement, rentabilité des capitaux propres. Le gérant peut également utiliser le ratio cours/résultat courant le plus élevé des 5

derniers exercices, destiné à mesurer le potentiel de rebond des entreprises cycliques. Les données obtenues sont mises en corrélation avec la moyenne sectorielle d'une part, et la moyenne du marché d'autre part. Au final, les sociétés susceptibles de figurer dans le portefeuille sont classées en quatre catégories : croissance régulière, croissance reconnue, croissance méconnue et retournement. Toutes les sociétés couvertes par notre fournisseur de données ESG, Clarity AI, font l'objet d'une analyse extra-financière.

Le gérant peut décider de vendre un titre en portefeuille dans les cas suivants :

- 1 l'évolution des cours de Bourse a été beaucoup plus rapide que la croissance bénéficiaire de la société, et le cours anticipe maintenant une croissance à venir qui paraît exagérément optimiste,
- 2 la société fait l'objet d'une OPA donnant lieu à un maintien de cours à un niveau satisfaisant,
- 3 il apparaît au gérant qu'il a fait une erreur d'appréciation quant aux perspectives bénéficiaires ou aux qualités intrinsèques de l'entreprise,
- 4 un changement significatif dans la nature ou le mode de gestion de la société,

Le gérant peut également décider d'alléger ou de vendre un titre en portefeuille dans les cas suivants :

- 5 une dégradation de la note ESG globale de la société ou des notes des piliers S ou G sous le seuil minimum de notation de 25/100 selon les données de Clarity AI ;
- 6 une dégradation de la note ESG globale du compartiment ou des notes des piliers S ou G sous le seuil minimum de notation de 51/100 selon les données de Clarity AI ;
- 7 une dégradation des taux de couverture ESG du portefeuille, obtenu par notre fournisseur de données Clarity AI, sous les seuils minimums évoqués précédemment pour les grandes ou petites et moyennes capitalisations.

La stratégie d'investissement du compartiment HMG Découvertes intègre les contraintes d'investissement appliquées à l'ensemble de l'univers d'investissement de HMG FINANCE ainsi que les contraintes propres aux compartiments Article 8. De plus, un suivi spécifique des indicateurs de durabilité sélectionnés pour atteindre les caractéristiques promues par ce compartiment est également mis en œuvre.

Tout d'abord, HMG FINANCE applique un certain nombre d'exclusions sectorielles et normatives, liées au respect des conventions d'Ottawa et d'Oslo, ainsi qu'aux critères d'exclusion de la Norges Bank Investment Management (NBIM). Ces exclusions couvrent les entreprises opérant dans des secteurs jugés controversés, à savoir, le charbon thermique, les produits du tabac, le cannabis récréatif, la pornographie, les armes controversées, ainsi que les violations importantes des droits de l'Homme et des pratiques de travail internationales. Ces exclusions permettent de réduire les risques environnementaux et sociaux majeurs associés aux investissements et de garantir une approche durable à long terme.

En parallèle, HMG FINANCE s'appuie sur des données ESG fournies par Clarity AI pour évaluer et surveiller les performances des entreprises dans lesquelles le compartiment investit. HMG FINANCE met en œuvre une approche basée sur l'intégration des critères ESG, qui réduit son univers d'investissement sur la base des scores ESG globaux et des scores spécifiques dans les piliers S et G. Cette approche exclut les émetteurs dont les scores ESG globaux et les scores spécifiques dans les piliers S (social) et G (gouvernance) sont inférieurs à 25/100, d'après les données ESG de notre fournisseur Clarity AI. De plus, le score ESG global du compartiment, ainsi que les scores des piliers S et G, doivent rester au-dessus du score de 51/100, d'après les données ESG de notre fournisseur Clarity AI.

Cette approche basée sur la performance ESG est complétée par des seuils minimaux de couverture ESG : 90 % pour les grandes entreprises et 75 % pour les petites et moyennes entreprises. Le compartiment accorde une certaine flexibilité aux petites et moyennes entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés pour fournir des données ESG complètes. Dans de tels cas, HMG FINANCE compte encourager ces entreprises à plus de transparence et à adopter des pratiques de reporting ESG plus robustes. Cette approche est commune à l'ensemble des compartiments répondant aux exigences de l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 en matière de reporting.

Enfin, des indicateurs de durabilité ont été sélectionnés pour vérifier que le compartiment respecte les caractéristiques sociales qu'il promet. Ces indicateurs, fournis par Clarity AI, sont issus des indicateurs des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et ont été détaillés précédemment. Il s'agit donc de données standardisées publiées dans le cadre des déclarations relatives aux PAI (« Principal Adverse Impacts »), disponibles sur notre site internet (<https://www.hmgfinance.com/fr/La-societe/Investissement-Responsable/index.php>). La disponibilité de ces données devrait croître progressivement à mesure que davantage d'entreprises publient des informations extra-financières, permettant ainsi d'assurer une meilleure couverture et une plus grande comparabilité de ces données d'un exercice à l'autre. À ce jour, des seuils minimaux de couverture et de performance n'ont pas encore été définis pour ces indicateurs, mais cela est amené à évoluer à mesure que HMG FINANCE continue de développer sa stratégie ESG.

## 5. Proportion d'investissements

L'allocation d'actifs prévue pour ce produit financier est également décrite dans l'annexe II SFDR précontractuelle du prospectus, disponible sur le site internet de la société de gestion. Elle détaille les caractéristiques suivantes :

- Il promeut des caractéristiques sociales ;
- Il n'a pas pour objectif l'investissement durable ;
- Il n'a pas de proportion minimale d'investissements durables ;

- Il n'a pas de proportion minimale d'investissements dans des activités économiques qui sont considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier promeut des caractéristiques sociales en lien avec le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail : des conditions de travail équitables, sûres et saines, une gestion responsable du travail ainsi que le traitement équitable des parties prenantes internes (employés) et externes (fournisseurs, clients, communautés locales). Aucun indice de référence n'a été désigné pour vérifier que le compartiment respecte ces caractéristiques sociales.

Des indicateurs de durabilité ont été retenus pour mesurer la réalisation des caractéristiques sociales promues par le compartiment. La promotion de ces caractéristiques est évaluée à travers la performance des indicateurs de durabilité au cours de l'exercice et par comparaison aux exercices précédents. Ils sont issus de la liste des indicateurs d'incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La performance de ces indicateurs ainsi que la couverture du portefeuille sont calculées et mises à disposition par notre fournisseur de données extra-financières, Clarity AI.

Caractéristiques sociales promues	Indicateurs de durabilité
Respect des normes internationales du travail, gestion responsable du travail et traitement équitable des parties prenantes et constituantes	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements
	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail
	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)
	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte
Respect des droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme
	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme
	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains
	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée

## 6. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La promotion des caractéristiques sociales du compartiment fait l'objet d'un contrôle rigoureux à plusieurs niveaux, alliant une vigilance quotidienne à une stratégie de long terme.

En premier lieu, HMG Finance s'assure qu'une proportion suffisante du portefeuille est évaluée d'un point de vue extra-financier. Le taux de couverture minimum par notre fournisseur Clarity AI est de 90 % pour les émetteurs dont la capitalisation boursière dépasse 5 milliards d'euros, et de 75 % pour les autres émetteurs.

Parallèlement, des seuils de performance extra-financière sont imposés : chaque émetteur doit obtenir une notation minimale de 25/100 pour son score ESG global ainsi que pour les piliers Social (S) et Gouvernance (G). À l'échelle du produit financier, la moyenne pondérée du portefeuille doit être au minimum de 51/100 sur ces mêmes critères.

Le respect de ces conditions (taux de couverture et notations minimales) est vérifié hebdomadairement. Ce suivi fréquent permet d'alerter l'équipe de gestion en cas de dégradation brutale de la notation d'un émetteur ou de survenance de controverses majeures, garantissant ainsi que le portefeuille reste composé de valeurs de qualité. En amont, toute nouvelle valeur envisagée par la gestion fait l'objet d'une vérification préalable par l'équipe ESG pour valider sa conformité aux critères de couverture et de notation du compartiment.

Enfin, la performance des indicateurs de durabilité spécifiques aux caractéristiques sociales (issus des PAI) est contrôlée mensuellement. Ce suivi régulier permet d'établir une moyenne annuelle publiée dans le rapport périodique (Annexe IV SFDR) et de s'assurer que les enjeux sociaux deviennent, d'une année sur l'autre, de plus en plus centraux dans la stratégie des entreprises en portefeuille. Aucun seuil de couverture ou de performance minimale n'ont été fixés pour ces indicateurs de durabilité à l'échelle du compartiment.

## 7. Méthodes

L'équipe ESG télécharge hebdomadairement les données relatives à la couverture des valeurs ainsi que les notations ESG, G et S directement depuis les serveurs de notre fournisseur Clarity AI. Ces informations sont extraites chaque vendredi sur la base du portefeuille arrêté au jeudi précédent. L'équipe ESG compile et agrège ces données à l'aide d'un outil propriétaire dédié, conçu spécifiquement pour cette tâche, afin de produire un rapport de suivi communiqué à l'ensemble de l'équipe de gestion.

Similairement, les performances des indicateurs de durabilité (PAI) sont téléchargées chaque mois, à la date du dernier jour ouvré pour lequel une valeur liquidative est calculée pour l'ensemble des OPC gérés par HMG Finance. Cette méthodologie permet d'uniformiser les informations extra-financières à l'échelle de la société de gestion. Les performances mensuelles sont agrégées et une moyenne annuelle est calculée via notre outil propriétaire. Ces résultats sont ensuite publiés dans

le rapport périodique du produit financier (Annexe IV SFDR) sur le site internet de la société de gestion, à destination de l'ensemble des parties prenantes.

Ce processus d'agrégation mensuelle garantit une moyenne annuelle représentative de la réalité de l'actif géré sur toute la durée de l'exercice, en intégrant fidèlement les variations de positions du portefeuille d'un mois sur l'autre.

## 8. Sources et traitement des données

HMG Finance utilise un fournisseur unique de données ESG pour l'ensemble de ses investissements, Clarity AI. Ce choix garantit l'uniformité de l'approche et des méthodes d'analyse extra-financière, permettant une comparabilité optimale des performances ESG entre les différents produits financiers gérés par la société de gestion.

HMG Finance effectue des contrôles ponctuels des données fournies par Clarity AI en les confrontant aux documents publiés par les émetteurs. Ces vérifications sont déclenchées notamment en cas de forte variation d'une notation lors du suivi hebdomadaire, ou lors du contrôle de l'exposition des émetteurs aux exclusions sectorielles et normatives. En cas d'incohérence constatée entre les données de Clarity AI et les informations publiques, le fournisseur est alerté afin de réviser son analyse ou ses estimations.

Par ailleurs, la promotion des caractéristiques sociales est vérifiée via des indicateurs de durabilité issus des PAI (Principal Adverse Impacts), dont les méthodes de calcul sont normalisées par le Règlement délégué (UE) 2022/1288. Ces indicateurs standards offrent une robustesse et une fiabilité supérieures à des indicateurs internes, assurant une plus grande comparabilité d'un exercice à l'autre.

Les données extra-financières fournies par Clarity AI sont utilisées telles quelles par HMG Finance, sans modification ni retraitement, afin de préserver l'intégrité de l'information. Bien que la complexité des métriques rende difficile l'estimation précise de la part de données modélisées sur l'ensemble du portefeuille, HMG Finance s'engage à une transparence totale sur les indicateurs clés. Pour les indicateurs de durabilité retenus, les taux de couverture et les proportions de données estimées sont rapportés dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques sociales promues	Indicateurs de durabilité	Taux de couverture *	Proportion de données estimées *
Respect des normes internationales du travail, gestion responsable du travail et traitement équitable des parties prenantes et constituantes	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	32,02 %	0 %
	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	83,39 %	0 %
	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé)	87,64 %	0 %
	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	87,37 %	0 %
	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	79,36 %	0 %
Respect des droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme	90,42 %	0 %
	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme	85,07 %	0 %
	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains	85,77 %	0 %
	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	99,19 %	0 %

(\*) Les taux de couverture et les proportions de données estimées correspondent à la moyenne annuelle calculée pour le portefeuille sur la base des données mensuelles fournies par Clarity AI pour l'ensemble de l'exercice 2025.

## 9. Limites de la méthodologie et de la nature des données

HMG Finance a fait le choix d'utiliser les données ESG brutes fournies par Clarity AI sans les modifier ni les retraiter, afin d'assurer le plus haut degré de transparence possible et de garantir la comparabilité des données d'un exercice à l'autre, ainsi qu'entre les différents produits financiers gérés. Ce parti pris rend HMG Finance dépendant de la méthodologie de Clarity AI, qu'il s'agisse des matrices de matérialité propres aux différents secteurs économiques, de leurs méthodes d'estimation des données ou des réorganisations éventuelles des catégories et sous-piliers composant les scores S et G et la notation globale ESG.

Par ailleurs, le volume important de points de données nécessaires au suivi des caractéristiques sociales — notamment les scores ESG, S et G de l'ensemble des valeurs en portefeuille — ne permet pas d'effectuer des contrôles qualité systématiques sur l'intégralité des données fournies.

Afin de minimiser l'impact de ces limites sur la promotion des caractéristiques sociales des OPC, nous avons privilégié l'utilisation d'indicateurs de durabilité issus des PAI (Principal Adverse Impacts). La méthodologie de calcul de ces indicateurs étant définie par la Commission européenne, ils font l'objet d'une attention particulière, notamment de la part des entreprises opérant dans l'Union européenne. La disponibilité, la fiabilité et la comparabilité de ces données sont donc structurellement plus élevées que pour d'autres indicateurs propriétaires produits par les fournisseurs de données ESG.

## 10. Diligence raisonnable

HMG Finance déploie un dispositif de diligence raisonnable structuré autour d'un suivi hebdomadaire des performances extra-financières du portefeuille. Ce processus permet de s'assurer du respect permanent des ratios d'investissement, en signalant les émetteurs dont la notation serait inférieure à 25/100, et en maintenant l'objectif minimal du compartiment à 51/100 pour les piliers ESG, S et G. Cette vigilance régulière vise à identifier toute dégradation brutale de notation liée à des controverses sociales ou de gouvernance, tandis que chaque nouvel investissement fait l'objet d'une vérification préalable par l'équipe ESG pour valider sa conformité aux critères de couverture et de notation du produit.

En parallèle, l'équipe de gestion mène une analyse qualitative des émetteurs et intègre les indicateurs de durabilité (PAI), ainsi que les variations de performance mesurées, au cœur de ses décisions d'investissement. Cette diligence s'étend au contrôle de la fiabilité des données fournies par Clarity AI : en cas d'incohérence détectée avec les documents publics des émetteurs, la société de gestion intervient auprès du fournisseur pour solliciter une révision de son analyse. L'utilisation de données brutes, non retraitées par HMG Finance, garantit ainsi une transparence totale et une parfaite intégrité du suivi extra-financier.

## 11. Politiques d'engagement

L'engagement actionnarial fait partie intégrante du processus de sélection de valeurs et de gestion des allocations du produit financier, notamment en matière de gouvernance, thématique historiquement centrale dans la stratégie de la société de gestion. Cependant, l'engagement ne constitue pas le pilier principal de la stratégie d'investissement environnemental ou social du compartiment, y compris en matière de gestion des controverses.

Toutefois, compte tenu de l'univers d'investissement ciblé, HMG Finance accorde une attention particulière aux petites et moyennes entreprises qui peuvent rencontrer des difficultés pour fournir des données ESG exhaustives. Dans ces situations, la société de gestion s'attache à encourager ces émetteurs à accroître leur transparence et à adopter des pratiques de reporting plus robustes. Ce dialogue direct vise à améliorer progressivement la couverture et la fiabilité des indicateurs de durabilité du portefeuille.

La politique d'engagement actionnarial complète de HMG Finance est disponible sur son site internet : <https://www.hmgfinance.com/ckfinder/userfiles/files/Politique%20d'engagement%20actionnarial.pdf>

## 12. Indice de référence désigné

Aucun indice de référence n'a été désigné pour vérifier que le produit financier respecte les caractéristiques sociales qu'il promet.